

ni s'il a été nommé au bureau des affaires soviétiques, mais, de toute façon, il travaille maintenant pour les Affaires extérieures. Ses fonctions consisteront à faire tout son possible pour faciliter les échanges commerciaux entre le Canada et l'Union Soviétique, et surtout pour stimuler la vente de biens soviétiques au Canada. Je crois qu'il s'agit d'une mesure positive. J'espère que le gouvernement appliquera le même procédé pour favoriser les exportations de céréales tout en établissant un meilleur équilibre dans les relations commerciales du Canada avec les autres pays.

Lorsque Frank Rowan assumera ses fonctions et parlera aux Soviétiques, ils le connaîtront et auront confiance en lui. Un homme de son envergure, parfait bilingue, élevé dans l'Est du Canada, mais qui a passé la plus grande partie de sa vie professionnelle dans l'Ouest, est la personne idéale pour s'occuper de ce programme particulier.

● (1610)

Cela n'a pas grand-chose à voir avec la question à l'étude au Sénat, mais je pense qu'il est essentiel que le système en place puisse servir de diverses façons à améliorer et à élargir le commerce dans notre marché de céréales le plus important.

Le sénateur Turner: Parlons franchement: les relations de travail ne sont rien d'autre que des relations humaines.

Pourquoi le ministère du Travail a-t-il permis que ce conflit dure quatre ans et que les travailleurs restent tout ce temps sans convention collective? Le changement technologique n'a rien de nouveau. En 1959, le CN a dû s'occuper de questions de changement technologique dans le domaine ferroviaire et a réussi à les régler. Pour le travailleur moyen, qui ne pense qu'à son foyer, son emploi, sa femme, sa famille et ses enfants, il est bien long d'attendre quatre ans. Ce travailleur a besoin de sécurité, mais, bien sûr, plus personne au Canada n'a ce genre de sécurité. On a l'impression aujourd'hui que tous les conflits de travail tournent autour des pensions, de leur indexation et du changement technologique.

A titre de ministre du Travail, que faites-vous pour prévenir ce genre de conflits? Je crois que vous devriez prévoir d'avance pour empêcher ce genre de situations de se produire. A mon avis, si les travailleurs doivent se passer de contrat pendant quatre ans, il y a quelque chose qui cloche. Quel est le principal obstacle qui a empêché les parties de s'entendre?

M. Cadieux: Pour être aussi prévoyant dans ce cas, j'aurais dû être ministre du Travail en 1984. Malheureusement, ce n'était pas le cas.

Ce conflit a été long et difficile. Les parties ont eu recours à toutes les procédures prévues par le Code canadien du travail et elles ont décidé d'elles-mêmes, dans certains cas, de s'adresser au Conseil canadien des relations du travail à la Cour d'appel fédérale pour faire clarifier certains points. Comme vous le savez, sénateurs, certaines procédures judiciaires sont malheureusement plus longues qu'on ne le voudrait. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le conflit a duré si longtemps.

[Le sénateur Argue.]

Le sénateur Turner: Il ne faut pas être grand clerc pour savoir qu'un homme prendra tôt ou tard sa retraite. Les principales questions en litige aujourd'hui, et M. Bob White l'a répété bien des fois, sont l'indexation des pensions et les changements technologiques. Que fait le ministère du Travail pour trouver un mécanisme de règlement des conflits qui permette d'éliminer ces grèves que le pays ne peut plus se permettre? Dans tous les secteurs, les grèves sont dépassées. Il faut trouver une autre solution. Les travailleurs demandent une certaine sécurité, mais il n'y en a plus aujourd'hui. Cette question refait constamment surface.

M. Cadieux: Je tiens aussi à préciser, monsieur le sénateur, que c'est le syndicat qui a pris l'initiative des recours du Conseil canadien des relations du travail et à la Cour d'appel fédérale.

Quant à l'actuel processus de négociations collectives, permettez-moi de vous signaler que, même si nous déplorons certains conflits plus graves qui défraient les manchettes, l'année dernière, par exemple, 11 000 conventions collectives ont été signées au Canada et plus de 90 p. 100 d'entre elles l'ont été sans qu'un seul jour de travail soit perdu en raison d'une grève ou d'un lock-out. En général, et malgré de malheureuses exceptions comme celle-ci, notre système fonctionne assez bien.

Le sénateur Turner: Les travailleurs ordinaires du Canada ne font confiance ni aux syndicats ni aux entreprises, c'est pourquoi le gouvernement devrait intervenir. Si vous leur donnez les éléments de base, ils se chargeront du reste, mais vous n'en faites rien.

M. Cadieux: Je remercie le sénateur de sa suggestion. Je suis plutôt d'avis, quant à moi, que le système fonctionne assez bien. Je dirais même que chaque fois que j'interviens, certains députés des partis d'opposition à l'autre endroit me le reprochent et préféreraient que je laisse les choses suivre leur cours.

Le sénateur Turner: Pendant des années, le CN a eu 132 000 employés. Lorsque les locomotives diesel sont arrivées, leur nombre est descendu à 80 000 et M. Lawson estime qu'il y en a maintenant 41 000. C'est le résultat des changements technologiques. Il y aura encore d'autres mises à pied. Les employés demandent la sécurité d'emploi et je pense que le gouvernement doit la leur assurer. Aujourd'hui, les entreprises n'engagent pas un homme de 40 ou 45 ans ou une femme de 30 ou 35 ans. Si elles le font, elles ne leur paient que le salaire minimum. À mon avis, ce n'est pas démocratique.

Le sénateur MacEachen: Le libre-échange règlera tout cela!

Le sénateur Doody: Vous m'arrachez les mots de la bouche.

Le président: Honorables sénateurs, le Sénat s'est formé en comité plénier pour l'examen du projet de loi C-106, portant reprise des opérations de manutention des grains dans le port de Prince-Rupert en Colombie-Britannique.

Le titre est-il reporté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article premier, concernant le titre abrégé, est-il adopté?